

**REPONSE DU CONSEIL D'ETAT**  
**à l'interpellation Yannick Maury et consorts - Promoteur vs tennis féminin vaudois : jeu, set et match**  
**promoteur (23\_INT\_185)**

***Rappel de l'intervention parlementaire***

*Les amatrices et amateurs de tennis de notre canton l'auront probablement appris : le « Ladies Open » de Lausanne ne connaîtra pas de cinquième édition, puisqu'il a été rayé du calendrier 2024 de la WTA (circuit féminin du tennis professionnel) qui a été dévoilé lundi 13 novembre.*

*Le patron du tournoi, M. Jean-François Collet, a expliqué avoir accepté une offre de rachat d'un promoteur qui désire organiser un tournoi WTA 500 à Linz en lieu et place de deux tournois WTA 250 (moins prestigieux). L'incertitude de l'engagement de la capitale vaudoise vis-à-vis du tournoi aurait apparemment pesé dans ce retrait du calendrier WTA, ce qui est éminemment regrettable si cela devait être confirmé.*

*Il s'agit d'un coup dur pour le sport féminin cantonal, et plus généralement suisse, puisqu'il n'y aura désormais plus aucun tournoi de tennis professionnel féminin dans notre pays. Alors que la Suisse accueille trois tournois du circuit ATP (masculin) à Genève, Gstaad et Bâle, la création du tournoi WTA de Lausanne en 2020 laissait espérer une résurgence du tennis professionnel féminin sur Vaud, et plus généralement en Suisse. Il n'en est finalement rien.*

*Le tennis est pourtant l'un des sports les plus populaires en Suisse, popularité encore renforcée ces dernières années avec la présence, au plus haut niveau, de champions comme Roger Federer et Stan Wawrinka – Vaudois au demeurant – côté masculin et de championnes comme Martina Hingis ou encore Belinda Bencic côté féminin.*

*Dans son programme de législature 2022-2027, le Conseil d'État fait d'ailleurs la part belle au sport dans sa rubrique « Promouvoir le sport, pour toutes et tous et dans toutes ses dimensions ». Il mentionne notamment, dans les actions envisagées, qu'il désire « maintenir l'attractivité du canton pour les fédérations sportives et les grandes manifestations » ou encore « augmenter le soutien aux manifestations sportives internationales ».*

*Dès lors et au vu de ce qui précède, j'ai l'honneur de poser au Conseil d'État les questions suivantes :*

- 1) Quel regard le Conseil d'État porte-t-il sur l'arrêt du tournoi WTA de Lausanne et, plus largement, sur l'absence de tournois de tennis féminin sur Vaud et en Suisse ?*
- 2) Le Conseil d'État a-t-il participé, activement ou de façon consultative, aux discussions portant sur le maintien du tournoi WTA de Lausanne ?*
- 3) De quelle marge de manœuvre, concrète ou informelle/consultative, le Conseil d'État bénéficie-t-il par l'intermédiaire des différentes fédérations sportives internationales présentes sur sol vaudois pour plaider en faveur de la réapparition d'un tournoi de tennis professionnel féminin sur Vaud ?*
- 4) Enfin, le Conseil d'État peut-il soutenir, via la conférence des répondants cantonaux du sport (CRCS) ou une autre conférence intercantonale, le retour d'un tournoi WTA en Suisse ?*

## Réponse du Conseil d'Etat

### Préambule

L'Etat de Vaud soutient financièrement l'organisation de manifestations sportives internationales ainsi que les grandes manifestations populaires. A cet effet, chaque année, une trentaine d'évènements sportifs internationaux sont soutenus financièrement conformément à l'art. 33 LEPS. Certaines manifestations sont ponctuelles (Jeux Olympiques de la Jeunesse Lausanne 2020, étapes du Tour de France 2022 ou encore Championnats du monde de ski et snowboard freestyle à Leysin en 2023). D'autres se déroulent chaque année à l'image d'Athletissima, des 3x3 Lausanne Masters (basketball) ou encore du Top 16 européen de tennis de table à Montreux. Le « Lausanne Ladies Open » de tennis faisait partie de évènements soutenus financièrement par le Canton dès sa première édition en 2019 et ce jusqu'en 2023.

Les manifestations sportives sont subventionnées de façon subsidiaire par l'Etat de Vaud. Chaque association organisatrice doit réussir à trouver suffisamment de ressources pour rendre son évènement viable financièrement. Les organisateurs s'appuient notamment sur des sponsors privés, les subventions des autorités locales, la billetterie, la vente de droits TV et d'autres recettes commerciales.

#### 1) **Quel regard le Conseil d'Etat porte-t-il sur l'arrêt du tournoi WTA de Lausanne et, plus largement, sur l'absence de tournois de tennis féminin sur Vaud et en Suisse ?**

Le Conseil d'Etat ne peut que regretter l'arrêt du « Lausanne Ladies Open » que le Canton soutenait depuis sa création en 2019. Le tennis féminin professionnel n'est, pour autant, pas absent du canton. En effet, Montreux accueille le seul tournoi féminin professionnel en Suisse à l'heure actuelle : le Elle Spirit Open. Ce tournoi W75 fait partie de la deuxième division du tennis féminin international (le circuit WTA étant la première division). Cette catégorie de tournois attire principalement de jeunes compétitrices mais pas uniquement car des joueuses classées entre la 50<sup>e</sup> et la 100<sup>e</sup> place mondiale y participent également, à l'image d'Iga Swiatek, actuelle n°1 au classement mondial et qui a remporté le tournoi de Montreux en 2020, la même année que la première de ses trois victoires à Roland Garros. Le Conseil d'Etat soutient financièrement ce tournoi professionnel et a même augmenté sa subvention cette année afin de contribuer au développement de la manifestation.

#### 2) **Le Conseil d'Etat a-t-il participé, activement ou de façon consultative, aux discussions portant sur le maintien du tournoi WTA de Lausanne ?**

D'abord, il convient de savoir que l'autorisation d'organiser un tournoi dépend de l'octroi d'une licence par la Women's Tennis Association (WTA), organisme qui gère le circuit professionnel féminin dans le monde. Il existe deux moyens d'obtenir une licence sur le circuit WTA :

- La WTA ouvre de nouvelles dates pour lesquelles les organisateurs de tournoi peuvent se porter candidats en respectant le cahier de charges.
- Un organisateur peut racheter une licence à un tournoi existant sous le contrôle de la WTA. Cette dernière vérifie que le tournoi est en mesure de répondre à son cahier des charges et qu'il est conforme à une répartition géographique qui s'inscrit dans les objectifs commerciaux du circuit.

En ce qui concerne le « Lausanne Ladies Open », le Canton n'étant pas propriétaire de la licence, il n'a pas été impliqué dans les discussions relatives à la vente de celle-ci par son propriétaire. Ce dernier a toutefois communiqué sa décision au Service de l'éducation physique et du sport de manière confidentielle avant la parution de l'information dans les médias. Le Conseil d'Etat ne peut que regretter la disparition de ce tournoi, mais il s'agit d'une transaction liant des acteurs privés et sur laquelle le Conseil d'Etat ne se prononce pas.

#### 3) **De quelle marge de manœuvre, concrète ou informelle/consultative, le Conseil d'Etat bénéficie-t-il par l'intermédiaire des différentes fédérations sportives internationales présentes sur sol vaudois pour plaider en faveur de la réapparition d'un tournoi de tennis professionnel féminin sur Vaud ?**

Dans le cadre de sa politique en faveur du sport international dans le canton, de nombreuses discussions sont menées de manière régulière entre les autorités cantonales et les organisations sportives

internationales. Cette politique de développement et de promotion est principalement effectuée par la « Fondation Lausanne Olympic Capital » qui a notamment pour but de faire rayonner la marque « Lausanne Capitale Olympique » et de maintenir l'attractivité du canton pour les fédérations et manifestations sportives internationales. Toutefois, la première condition à la réintégration d'un tournoi vaudois dans la première division du circuit tennistique féminin mondial est de trouver un organisateur désireux de monter un projet répondant aux conditions de la WTA (infrastructures, hébergement, prize money, etc.) puis de rendre ce projet rentable, notamment à l'aide de financements essentiellement privés (sponsors).

De par son positionnement actuel (seul tournoi professionnel féminin en Suisse), le Elle Spirit Open de Montreux étudie la possibilité d'intégrer le circuit WTA à moyen terme. Un éventuel changement de réglementation de la WTA avec un allègement du cahier des charges et la mise à disposition de nouvelles dates pourrait favoriser la concrétisation de ce projet. L'Etat de Vaud, en collaboration avec la commune de Montreux, est en contact avec les organisateurs afin de les accompagner au mieux dans cette démarche. Le Conseil d'Etat souhaite favoriser le développement du sport féminin. Il est favorable à la réintégration d'un tournoi vaudois sur le circuit WTA et, pour autant que toutes les conditions soient remplies, entend également y apporter un soutien financier.

**4) Enfin, le Conseil d'Etat peut-il soutenir, via la conférence des répondants cantonaux du sport (CRCS) ou une autre conférence intercantonale, le retour d'un tournoi WTA en Suisse ?**

Le Conseil d'Etat peut soutenir le retour d'un tournoi WTA sur le territoire cantonal à l'aide de sa politique de promotion des manifestations sportives internationales (voir réponse à la question précédente). Par contre, il n'existe pas d'instance intercantonale, ni au niveau politique ni au niveau administratif (CRCS), qui dépose et/ou défend des dossiers de candidature pour un événement se déroulant dans un seul canton : chaque canton est libre de postuler ou de soutenir les événements qui répondent à sa stratégie, ses moyens ou son envie. Une coordination intercantonale ou nationale existe uniquement, le plus souvent au sein de comités ad hoc ou sous l'égide de Swiss Olympic, lorsqu'il est question de manifestations sportives à cheval sur plusieurs cantons, à l'instar des Jeux Olympiques.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 20 mars 2024.

La présidente :

Le chancelier a.i. :

*C. Luisier Brodard*

*F. Vodoz*